



Présentation détaillée

Contexte et enjeux

Face aux enjeux agricoles et environnementaux de l'île d'Oléron, les élus de la commission agricole du Conseil Municipal de Dolus d'Oléron ont engagé depuis la fin du mois de mai 2015 une réflexion collective sur l'avenir de l'agriculture sur leur territoire.

Si les exploitations en place sur la commune s'avèrent viables, notamment pour celles qui se sont tournées vers la vente directe, plusieurs constats ont pu être faits :

- Déficit de production en maraîchage biologique, élevage laitier et transformation fromagère, élevage allaitant de petits ruminants, arboriculture,
- Difficulté d'accès au foncier et au bâti,
- Problématique de développement des friches, de fermeture des milieux et des paysages,
- Fortes contraintes réglementaires liées au patrimoine bâti, environnemental et paysager.

Cette réflexion collective a abouti à l'écriture d'un projet communal dont les objectifs visent :

- L'installation d'agriculteurs biologiques dans une production diversifiée et adaptée au territoire, favorisant les circuits courts.
- La recherche d'une cohérence territoriale en gérant durablement les ressources (eau, biodiversité...) et les espaces sensibles ou délaissés,
- L'éducation et la sensibilisation à l'alimentation saine et de qualité,
- Le développement de liens sociaux et le retour à une culture commune.

Le test d'activité agricole par sa vocation à favoriser l'installation progressive et sécurisée de porteurs de projet a été cité comme un outil approprié à la politique d'installation et de développement d'une agriculture biologique de proximité sur le territoire de la commune.



Dans le cadre de ce projet agricole et alimentaire, la commune de Dolus d'Oléron a accueilli au Printemps-Eté 2018 deux stagiaires, l'une en charge de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un lieu-test permanent en maraîchage biologique, l'autre en charge de recenser les parcelles en friches de la commune et de proposer un plan d'actions pour la reconquête de ces milieux.

Champs du Partage a été sollicité par la commune pour apporter son expertise dans la mise en place, l'animation du site et l'accompagnement des porteurs de projet en test.

Fonctionnement du tiers-lieu

Le foncier est situé dans l'enceinte du Domaine de la Cailletière (17550 Dolus d'Oléron). Cette ancienne colonie de vacances, propriété de Dolus d'Oléron, fait l'objet d'un projet de tiers-lieu par la commune et ses partenaires. De nombreuses associations (jardins partagés, arts du cirque, restos du cœur, etc.) cohabitent sur cet espace et se réunissent une fois par mois à l'occasion des réunions inter-Cailletière. Les entrepreneurs à l'essai seront invités à participer régulièrement à ces réunions qui contribuent à faire circuler l'information et permettent de gérer collectivement le site.

Le domaine accueille également chaque année un ou plusieurs festivals pouvant drainer plus ou moins de public. Les accès sont réglementés et limités aux seuls espaces concernés par le ou les festivals.

Moyens mis à disposition

Les zones vertes (sur la vue aérienne ci-dessous) correspondent aux espaces mis à disposition des entrepreneurs à l'essai.



Emprise du lieu-test agricole sur la Cailletière



Projet de lieu-test agricole sur la Cailletière : implantation des tunnels

Juin 2019

Les entrepreneurs à l'essai auront à disposition :

- 2500 m² de plein champ,
- 3 tunnels de production (surface totale de 880m²),
- 1 serre à plants, non chauffée (6mx10m),
- Un local pour ranger le matériel,
- Une cave pour stocker les légumes,
- Un réseau d'irrigation en micro-aspersion,
- Un parc de matériel polyvalent (outils de travail du sol, de semis, d'entretien) => [liste du matériel en cours de validation](#)

Le petit outillage (pelle, bêche, plantoir, etc.) ainsi que l'ensemble des consommables et fournitures nécessaires à la production (semences, plants, voiles, terreau, pots, caisses...) restent à la charge de l'entrepreneur à l'essai.

Modalités de mise à disposition des moyens de production

Une convention de mise à disposition sera signée entre Champs du Partage et l'entrepreneur à l'essai. Une participation financière sera demandée pour la mise à disposition des moyens de production. Elle permettra de financer, entre autres, les éventuelles grosses opérations d'entretien et de remise en état des matériels et équipements.

L'entretien courant et les petites réparations seront à la charge de l'entrepreneur à l'essai.

Hébergement juridique de l'activité



Le test d'activité sera réalisé dans le cadre d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) porté par la couveuse agricole Champs du Partage. L'entrepreneur à l'essai sera déclaré à la MSA et bénéficiera à ce titre, d'une couverture sociale.

L'ensemble des obligations légales, réglementaires et contractuelles inhérentes à l'activité de l'entrepreneur à l'essai seront assurées par la couveuse.

Champs du Partage assurera l'accompagnement administratif et comptable, et coordonnera l'accompagnement technique et au projet d'installation.

Une contribution pour l'hébergement juridique et comptable de l'activité sera demandée. Cette contribution est calculée en fonction du chiffre d'affaire réalisé sur 1 année de test (et de la valeur du stock) avec un montant minimum de 500€/an.

Tranche	CA HT	Contribution
1	0 ≤ CA ≤ 5 000 €	forfait de 500 €
2	5 001€ ≤ CA ≤ 10 000 €	12 % de CA HT
3	10 001€ ≤ CA ≤ 15 000 €	11 % de CA HT
4	15 000 € ≤ CA ≤ 20 000 €	10 % de CA HT
5	20 001€ ≤ CA ≤ 30 000 €	9% de CA HT
6	30 001€ ≤ CA ≤ 40 000 €	8 % de CA HT
7	40 001€ ≤ CA	7% de CA HT

Cette contribution sert à financer une part des frais engagés par l'association pour l'accompagnement de l'entrepreneur à l'essai (suivi des factures, enregistrements comptables, démarches administratives et fiscales, couverture du risque...).

Solutions de logement

Aucun logement « de fonction » ne peut être proposé sur le site. Consciente de la difficulté d'accéder à un logement sur l'île d'Oléron, la commune est en train d'étudier la possibilité d'avoir une place dans un Foyer de Jeunes Travailleurs de l'île pour les Entrepreneurs à l'Essai comme solution temporaire.

Mise en place d'un groupe d'appui

Pendant toute la durée de son test, l'entrepreneur à l'essai sera accompagné par un groupe d'appui comprenant son tuteur (paysan exerçant la même activité que celle testée), la couveuse, et éventuellement d'autres personnes soutenant le projet (autre professionnel, CIGALES, etc.).

L'entrepreneur à l'essai sera fortement invité à engager, si ce n'est déjà fait, les démarches nécessaires à son installation (rencontre de la CdC Ile d'Oléron pour la prise en compte du cadre réglementaire et organisationnel du parcours à l'installation sur l'île d'Oléron, rdv au PAIT 17, PPP, recherche de foncier...). Il pourra s'appuyer sur le réseau de partenaires de l'espace-test.

Candidature et processus de sélection

Candidature

Les dossiers de candidatures sont à envoyer au plus tard le vendredi 06 décembre 2019, 18h : à CHAMPS DU PARTAGE - Jessica Fournier, animatrice espaces-test agricoles
Mail : champsdupartagepc@gmail.com / Tél : 06 41 26 70 79

Le candidat intéressé devra demander le questionnaire « mon projet et le test » par mail en mentionnant brièvement son projet, sa formation et/ou son niveau d'expériences et **en indiquant ses coordonnées téléphoniques.**

Le candidat devra ensuite retourner le questionnaire par mail (en détaillant ses motivations, ses expériences et son intérêt pour le test d'activité) accompagné d'un CV à jour et d'un budget prévisionnel pour sa première année de test.

Mode et critères de sélection des candidats

Un comité de sélection a été constitué. Il comprend des représentants de :

- La Commune de Dolus d'Oléron,
- Champs du Partage,
- La Communauté de Communes Ile d'Oléron,
- La Chambre d'Agriculture 17,
- Le Groupement d'Agriculteurs Biologiques 17,
- Les organisations et associations agricoles locales (MOPS, GEDAR, etc.),

Processus de sélection

Une première sélection s'effectuera sur dossier par Champs du Partage. Une attention particulière sera portée sur les motivations, le niveau d'expérience et la pertinence du test dans le parcours à l'installation du candidat. Champs du Partage sera vigilant sur la situation financière du porteur de projet et sa capacité à vivre pendant le test.

Les dossiers présélectionnés seront ensuite soumis au Comité de Sélection, prévu fin décembre.

L'objectif est que le candidat retenu puisse participer à la finalisation de l'aménagement du site (installation des tunnels et du réseau d'irrigation) et soit accompagné dans la planification de sa première année de culture.